



# Ordre de versement: retraits en toute flexibilité

Vous déterminez le moment où vous souhaitez procéder à des prélèvements de capital. Le montant minimum s'élève à CHF 5000 qui sont versés sur un compte postal en Suisse ou sur un compte bancaire ouvert à votre nom en tant que titulaire du compte de prestations.

## Je souhaite le versement suivant:

Montant  
(min. CHF 5000) \_\_\_\_\_

Date du versement \_\_\_\_\_

Numéro du compte de prestations A \_\_\_\_\_

## Titulaire du compte

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Rue et numéro \_\_\_\_\_

NPA et localité \_\_\_\_\_

## Veillez verser le montant sur le compte suivant:

(Remarque: le / la titulaire du compte de prestations et celui / celle du compte sur lequel le montant est versé doivent être identiques. S'il s'agit d'un compte partenaire ou joint, il faut indiquer la désignation précise du compte.)

Titulaire du compte \_\_\_\_\_

IBAN \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_

Institut financier \_\_\_\_\_

Succursale et localité \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

À retourner à: AXA Vie SA, Encaissement Vie individuelle, case postale 300, 8401 Winterthour  
ou par e-mail à [services.el@axa.ch](mailto:services.el@axa.ch)